

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, March 2, 1976

Ordered.—That Votes 5b, 10b, 30b and 45b relating to Veterans Affairs for the fiscal year ending March 31, 1976, be referred to the Standing Committee on Veterans Affairs.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 2 mars 1976

Il est ordonné.—Que les crédits 5b, 10b, 30b et 45b, Affaires des anciens combattants, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soient renvoyés au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

The Order of Reference dated Tuesday, March 2, 1976, relating to the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1976, being read as follows:

Ordered.—That Votes 5b, 10b, 30b and 45b relating to Veterans Affairs for the fiscal year ending March 31, 1976, be referred to the Standing Committee on Veterans Affairs.

By unanimous vote, the Order of Reference relating to Votes 5b, 10b, 30b and 45b under the heading of Veterans Affairs was adopted.

The Minister made a statement and the witness answered questions.

Votes 5b, 10b, 30b and 45b carried.

Ordered.—That the Chairman report the Votes under Veterans Affairs in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1976 in the House of Commons.

At 2:56 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier de la Chambre

Alistair Fraser

Clerk of the Committee

L'ordre de renvoi de l'ordre du jour en date du mardi 2 mars 1976 portant sur les crédits supplémentaires (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, est lu comme suit:

Il est ordonné.—Que les crédits 5b, 10b, 30b et 45b, affaires des anciens combattants, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soient renvoyés au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

De consensus unanime, l'ordre de renvoi relatif aux crédits 5b, 10b, 30b et 45b sous l'entête des affaires des anciens combattants a été adopté.

Le ministre fait une déclaration et le témoin répond aux questions.

Les crédits 5b, 10b, 30b et 45b sont adoptés.

Il est ordonné.—Que le président rapporte les votes sous les affaires des anciens combattants dans les crédits supplémentaires (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

A 2 h 56, le Comité s'ajourne à l'appel de la chaise.